

Commune _____

Elections communales du _____

Déclarations de candidature

- ⁽¹⁾ Les électeurs/•trices soussigné•e•s⁽²⁾ de la commune _____
- ⁽¹⁾ Le/La soussigné•e⁽²⁾, membre du conseil communal de la commune _____, présente pour les élections communales du _____ se déroulant dans la commune de _____ la liste des candidat•e•s suivante sous la dénomination ⁽³⁾ _____.
- ⁽¹⁾ Les électeurs/•trices soussigné•e•s⁽²⁾ désignent, parmi eux/elles, comme mandataire pour déposer la liste M./Mme _____
- ⁽¹⁾ Les candidat•e•s de la liste désignent comme mandataire pour déposer la liste M./Mme _____
- ⁽¹⁾ candidat•e de la liste.
- ⁽¹⁾ conseiller/•ère communal•e présentant.

(Signature)

(1) Cocher la case qui convient.

(2) Chaque liste est à présenter soit par 50 électeurs/•trices, soit par un membre sortant ou en fonction du conseil communal.

(3) Dans le cas où des listes différentes portent des dénominations identiques, les mandataires sont invité•e•s à établir les distinctions nécessaires.

A1. – Tableau des électeurs/•trices présentant la liste des candidat•e•s

(voir remarques ci-dessous)

No cr	Nom et prénoms	Profession	Domicile (localité et rue)	Nationalité	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					

No crt	Nom et prénoms	Profession	Domicile (localité et rue)	Nationalité	Signature
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					

**A2. – Signature du/de la membre du conseil communal
présentant la liste des candidat•e•s**

M./ Mme	Nom et prénoms	Profession	Domicile (localité et rue)	Nationalité	Signature

1° Les nom et prénoms sont à écrire de manière complète.

2° Chaque candidat·e n'a le droit de figurer que sur une seule liste.

3° Une liste ne peut comprendre un nombre de candidat·e·s supérieur à celui des conseillers/·ères à élire dans la commune.

4° Chaque liste doit être déposée au moins soixante jours avant l'élection, c'est-à-dire au plus tard le _____ avant 18 heures au bureau principal de vote de la commune.

C. – Dépôt de la liste des candidat•e•s et désignation des témoin•te•s

La liste ci-dessus a été déposée le _____ à _____ heures par le/la mandataire désigné•e ci-avant, Mme/M. _____, aux mains du/de la président•e du bureau principal de vote. Le/La mandataire déclare en même temps:

- ⁽¹⁾ ne désigner aucun•e témoin•te.
- ⁽¹⁾ désigner les électeurs/•trices ci-après comme témoin•te•s et témoin•te•s-suppléant•e•s.

Le/La mandataire,

Le/La président•e du bureau
principal de vote,

⁽¹⁾ Cocher la case qui convient.

